

Fiche n°9

Séjours de vacances avec hébergement et sous tente

A. SÉJOUR AVEC HÉBERGEMENT (TOUT SÉJOUR QUI N'EST NI COURT, NI SPÉCIFIQUE, NI DANS UNE FAMILLE)

Réglementation

- **Autorisation** : obligation d'obtenir un récépissé de déclaration auprès du SDJES ;
- **Respect des ratios** d'encadrement ;
- **Sécurité** : respect des normes de sécurité incendie et d'accessibilité. Vérification des installations (électricité, gaz, etc.), obligation d'avoir une infirmerie ;
- **Assurances** : souscrire à une assurance responsabilité civile et individuelle accident ;
- **Dossier d'inscription** : collecte des informations médicales et des autorisations parentales ;
- **Règlement intérieur** : élaboration d'un règlement intérieur à remettre aux familles.

Conseils

- **Préparation** : visiter le lieu avant le séjour pour vérifier les infrastructures et les activités proposées ;
- **Activités** : proposer un programme équilibré entre activités sportives, culturelles et de détente ;
- **Communication** : informer régulièrement les parents sur le déroulement du séjour (bulletins d'information, photos etc.) ;
- **Équipe** : former et sensibiliser l'équipe d'animation aux enjeux de la sécurité et du bien-être des mineurs.

FICHE N° 9 SÉJOURS DE VACANCES AVEC HÉBERGEMENT ET SOUS TENTE

B. SÉJOUR SOUS TENTE

Réglementation

- **Autorisation** : récépissé de déclaration ;
- **Encadrement** : respect des ratios d'encadrement ;
- **Sécurité** : vérification des lieux de campement (proximité des sources d'eau, risques naturels, etc.) ;
- **Matériel** : utilisation de tentes conformes aux normes de sécurité et d'hygiène ;
- **Hygiène** : mise en place ou présence de sanitaires adaptés et respect des règles d'hygiène alimentaire ;
- **Plan d'évacuation** : élaboration d'un plan d'évacuation en cas d'urgence.

Conseils

- **Choix du site** : sélectionner un emplacement sécurisé, éloigné des dangers (cours d'eau, routes, etc.), lieu propice à prévoir un plan B en cas de mauvais temps (abri, activités en intérieur) ;
- **Sensibilisation à la nature** : intégrer des activités de sensibilisation à l'environnement et au respect de la nature ;
- **Activités en plein air** : prévoir des activités adaptées aux conditions météorologiques et à l'âge des participants ;
- **Équipement** : s'assurer que chaque participant dispose d'un équipement adapté (sac de couchage, vêtements imperméables, etc.).

CONCLUSION

La réussite d'un séjour vacances en ACM repose sur le respect des réglementations en vigueur et une préparation minutieuse. L'encadrement, la sécurité et le bien-être des mineurs doivent être au cœur des préoccupations des organisateurs. Une bonne communication avec les familles et une équipe formée sont essentielles pour garantir une expérience positive pour tous.